

Garantie Limitée - Moteurs Taiga

Moteurs Taiga inc. (« **Taiga** »), accorde une garantie limitée pendant la période énoncée aux présentes sur votre nouveau véhicule Taiga, sous réserve des conditions et limitations énoncées ci-après, en cas de défauts matériels ou de fabrication dans la mesure où le véhicule est adéquatement configuré, utilisé, entretenu et entreposé conformément aux recommandations établies par Taiga, y compris dans le manuel d'utilisateur de Taiga (la « **Garantie Limitée** »).

En vertu de la présente Garantie Limitée, Taiga accorde les garanties limitées suivantes:

- Pour les **individus** :
 - **Si le véhicule Taiga est une motomarine Orca** : Taiga accorde une garantie limitée sur le groupe motopropulseur de TROIS (3) ANS dans le cadre de l'utilisation récréative du véhicule en cas de défauts matériels ou de fabrication du groupe motopropulseur du véhicule.
 - **Si le véhicule Taiga est une motoneige** : Taiga accorde une garantie limitée sur le groupe motopropulseur de TROIS (3) ANS ou de DIX MILLE KILOMÈTRES (10 000 KM) de distance parcourue par le véhicule, selon la première de ces éventualités, dans le cadre de l'utilisation récréative du véhicule en cas de défauts matériels ou de fabrication du groupe motopropulseur du véhicule.
- Pour les **opérateurs commerciaux** :
 - **Si le véhicule Taiga est une motomarine Orca** : Taiga accorde une garantie limitée sur le groupe motopropulseur de DEUX (2) ANS dans le cadre de l'utilisation commerciale du véhicule en cas de défauts matériels ou de fabrication du groupe motopropulseur du véhicule.
 - **Si le véhicule Taiga est une motoneige** : Taiga accorde une garantie limitée sur le groupe motopropulseur de DEUX (2) ANS ou de SEPT MILLE CINQ-CENT KILOMÈTRES (7500 KM) de distance parcourue par le véhicule, selon la première de ces éventualités, dans le cadre de l'utilisation commerciale du véhicule en cas de défauts matériels ou de fabrication du groupe motopropulseur du véhicule.
- De plus, pour **tous les propriétaires** - une garantie limitée de UN (1) AN dans le cadre de l'utilisation normale du véhicule en cas de défauts matériels ou de fabrication pour toutes les composantes du véhicule.

Le groupe motopropulseur désigne l'unité motrice et les composantes de la batterie du véhicule.

La Garantie Limitée est transférable au prochain acheteur du véhicule avant l'expiration de la période de garantie, mais un tel transfert ne prolongera pas la durée de la garantie initiale. Il faut enregistrer le transfert de la garantie auprès de Taiga en écrivant à Taiga par courriel à l'adresse suivante : ownershiptransfer@taigamotors.ca.

La responsabilité de Taiga en cas de défaut matériels ou de fabrication en vertu de la présente Garantie Limitée se limitera à la réparation du véhicule Taiga chez un partenaire de service expressément approuvé par Taiga (« **Fournisseur de Service Taiga** ») ou à tout autre emplacement de Taiga désigné ou au remplacement de ladite marchandise si Taiga en décide ainsi. Les services de garantie livrés par les Fournisseurs de Service Taiga sont rémunérés par Taiga pour le travail effectué en vertu de cette Garantie Limitée. Les pièces utilisées pour les réparations sous garantie seront également couvertes par la garantie pour le reste de la période de garantie du

véhicule, et toutes les pièces remplacées sous garantie deviennent la propriété de Taiga.

La période de la Garantie Limitée commence au moment de la prise de possession du véhicule par le client original.

LIMITATIONS DES GARANTIES

Les véhicules de Taiga sont conçus pour assurer plusieurs années d'utilisation fiable lorsqu'ils sont utilisés et entretenus conformément aux instructions et recommandations de Taiga. Toutefois, il existe une possibilité que les véhicules soient mal utilisés ou qu'on y apporte des modifications non approuvées. Ainsi, la Garantie Limitée prévoit ce qui suit :

La présente Garantie Limitée ne s'applique pas à un véhicule qui a été réparé ou modifié par quiconque autre que Taiga ou un Fournisseur de Service Taiga. La Garantie Limitée ne s'applique pas à un véhicule qui (i) a été soumis à une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, à de la négligence ou à un accident; (ii) n'a pas été utilisé conformément aux instructions de Taiga; et (iii) a été modifié d'une manière qui influe négativement sur son fonctionnement, son rendement, sa stabilité ou sa durabilité ou qui modifie son utilisation initialement prévue (incluant l'installation de pièces non-approuvées par Taiga). Toutes transformations, modifications, réparations ou travaux non-autorisés (y compris, sans s'y limiter, l'installation de pièces ne provenant pas de Taiga) effectués par l'acheteur sur le véhicule seront à ses propres frais et pourraient annuler la garantie limitée offerte par Taiga. La garantie limitée ne s'applique pas non plus à un véhicule qui a été utilisé à tout moment dans le cadre de courses ou toute autre activité compétitive, dont le numéro d'identification de véhicule ou le numéro de série a été modifié ou retiré, ou dont les sceaux de garantie ont été ouverts ou autrement perturbés. L'acheteur s'engage par les présentes à indemniser Taiga et l'ensemble des entités qui y sont liées et à les dégager de toute responsabilité à l'égard de l'ensemble des obligations, coûts et dépenses de quelque nature que ce soit que pourrait subir ou engager Taiga en raison de ce qui précède, y compris les honoraires d'avocats.

Les véhicules offerts par Taiga sont connectés, c'est-à-dire que leur usage implique nécessairement l'utilisation de logiciels et de technologies sans fil. Les mises-à-jour du système d'opération des véhicules sont effectuées par le biais de la technologie sans fil. La vérification de la disponibilité de nouvelles mises à jour pour les véhicules et procéder à leur installation subséquente est la seule responsabilité de l'acheteur. Taiga peut en tout temps mettre à jour son système d'opération afin d'améliorer les Véhicules (incluant leur sécurité) et offrir de nouvelles fonctionnalités. Le défaut de connecter les véhicules et d'installer les mises à jour en temps opportun peut réduire ou compromettre la performance des véhicules, engendrer des risques pour la sécurité des usagers, et annule cette Garantie Limitée. Certaines fonctionnalités peuvent ne pas être reconduites lors des mises à jour et peuvent aussi ne plus être supportées par Taiga au-delà d'un délai raisonnable. L'acheteur reconnaît que l'exécution de travaux par Taiga peut requérir une connexion Internet avec un débit suffisant. L'acheteur seul est responsable de s'assurer que le véhicule se trouve dans un endroit qui permet une telle connexion afin que Taiga puisse adéquatement procéder au travail requis.

De plus, la garantie limitée n'offre aucune couverture pour ce qui suit :

- Usure normale (y compris rouille, corrosion ou l'exposition aux éléments) ou entretien normal, ou détérioration normale (dans le cas de la motomarine Orca, ceci inclut l'anode sacrificielle, les composantes en fibre de carbone, les bancs et l'hélice);
- Dommages au système de refroidissement, ou dans le cas de la motomarine Orca si l'hélice et/ou la pompe à jet sont obstruées;
- Ajustements et entretiens systématiques;

- Dommages causés par un transport inadéquat ou par un tirage au treuil du véhicule;
- Dommages causés par un accident, une collision ou le contact avec des substances étrangères, l'utilisation abusive ou l'utilisation anormale du véhicule de manière non conforme au manuel d'utilisateur de Taiga;
- Dommages causés par la conduite de la motoneige sur des surfaces autres que la neige;
- Dommages causés par la conduite de la motomarine sur une surface autre que l'eau ou les dommages causés lorsqu'il y a infiltration d'eau;
- Dommages causés par la submersion, le vol, le vandalisme, le feu ou tout acte de la nature;
- Dommages causés par le retrait de pièces, la réparation, le service et l'entretien inadéquats, l'utilisation de fluides, la modification ou l'utilisation de pièces ou d'accessoire non fabriqués ou non approuvés par Taiga, et lesquels n'ont pas été approuvés par Taiga ou effectués par un Fournisseur de Service Taiga;
- Les dommages à la finition de l'enduit en gel, y compris, mais sans s'y limiter, les défauts cosmétiques de la finition de l'enduit, les cloques, les craquelures et la délamination de la fibre de verre, causés par des cloques, craquelures et autres fissures très fines;
- Dommages causés par l'utilisation du véhicule comme source d'alimentation fixe;
- Dommages causés par la surcharge du véhicule ou du remorquage au-delà de la capacité prévue;
- Dommages causés par le matériel ou le logiciel du véhicule, ou toute perte ou tout préjudice de tous renseignements ou données personnelles téléversées dans le véhicule, par tout accès non autorisé aux données ou au logiciel du véhicule par toute source ne provenant pas de Taiga ou toute modification des données ou du logiciel du véhicule, y compris, mais sans s'y limiter, les pièces, accessoires, modifications, services ou réparations ne provenant pas de Taiga, les applications de tiers, les bogues logiciels, les virus ou les logiciels malveillants, ou toute autre forme d'interférence ou de cyberattaque visant le véhicule et ses systèmes;
- Dommages accessoires, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts de remorquage, de transport ou de livraison et ramassage du véhicule, les coûts d'entreposage du véhicule, la perte de jouissance du produit, la perte de profits, le désagrément, la perte de vacances ou de congés personnels, ou d'autres coûts associés au déplacement, à l'hébergement et aux repas; et
- Dommages, défauts de fonctionnement ou problèmes de performance résultant de l'installation ou l'utilisation d'équipement électrique, dont les chargeurs, qui n'est pas vendu par Taiga ou qui n'est pas fourni par Taiga (par exemple, des chargeurs non-homologués).

Enfin, la Garantie Limitée n'offre aucune couverture quant à un véhicule situé à l'extérieur du pays où il a initialement été livré à son acheteur original.

EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ

INAPPLICABLE AUX CONSOMMATEURS DU QUÉBEC (TEL QUE DÉFINI PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS, RLRQ c P-40.1) - sauf S'IL EN EST expressément INDIQUÉ AUX PRÉSENTES, Taiga NE FAIT AUCUNE AUTRE GARANTIE OU DÉCLARATION QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE. **LA GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET CELLE D'ADÉQUATION À UNE FIN PARTICULIÈRE SONT EXCLUES DE LA PRÉSENTE Garantie Limitée.** DANS LA MESURE OÙ LES GARANTIES IMPLICITES NE PEUVENT PAS FAIRE L'OBJET D'UNE Renonciation, LEUR DURÉE SE LIMITE À LA DURÉE DE VIE DE LA GARANTIE EXPRESSE. **LA PRÉSENTE Garantie Limitée EXCLUT ÉGALEMENT LES DOMMAGES ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX,**

EXEMPLAIRES ET/OU PUNITIFS, AINSI QUE LES DOMMAGES -intérêts exemplaires résultant de pertes économiques causées par des défauts majeurs de produit, négligence, design défectueux, défaut de manufacture et défaut d'aviser et/ou d'informer. CETTE EXCLUSION EST INDÉPENDANTE DE TOUTE CONSTATATION SELON LAQUELLE LE RECOURS EXCLUSIF N'A PAS ATTEINT SON BUT ESSENTIEL ET SURVIVRA À UNE TELLE CONSTATATION. LES RECOURS ÉTABLIS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE SONT LES SEULS RECOURS À LA DISPOSITION DE TOUTE PERSONNE EN VERTU DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES INTERDISENT LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES ET, EN CONSÉQUENCE, ELLES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

Inapplicable aux consommateurs du Québec (tel que défini par la *Loi sur la protection des consommateurs*, RLRQ c P-40.1) - Au moment de l'achat du véhicule, l'acheteur assume toute la responsabilité et toute la responsabilité liée aux dommages corporels et matériels découlant de la manipulation, de la possession ou de l'utilisation du véhicule. Aucun agent, employé ou représentant de Taiga ou d'un Fournisseur Service Taiga, n'est autorisé à lier Taiga à toute affirmation, déclaration ou garantie relativement au véhicule sauf ce qui expressément énoncé dans la présente Garantie Limitée.

Le service afférant à cette Garantie Limitée est seulement disponible au Canada et aux États-Unis (excluant Hawaii, Alaska et Puerto Rico) dans le territoire où la livraison a eu lieu. Taiga n'a aucune obligation d'offrir du support (à distance ou autrement) pour les véhicules situés à l'extérieur de ces endroits. Le service afférant à cette Garantie Limitée est disponible seulement auprès des Fournisseurs de Service Taiga et aux endroits approuvés au cas par cas par Taiga (incluant le service à domicile). Le transport et les frais s'y afférant sont à votre charge. Si Taiga accepte de livrer des services afférant à cette Garantie Limitée (ou permet à des tiers de ce faire) à d'autres lieux, cela sera à la seule discrétion de Taiga et aux frais de l'acheteur (sur une base temps et matériel). Tout tel service serait rendu au cas par cas et ne saurait constituer une obligation pour Taiga de livrer de tels services par après.

OBTENTION DE LA COUVERTURE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Si votre véhicule requiert un service couvert par la présente Garantie Limitée, vous devez immédiatement cesser d'utiliser et de conduire votre véhicule. Le véhicule doit être amené à un Fournisseur de Service Taiga qui communiquera ensuite avec Taiga. Une fois le service sous garantie approuvé par Taiga, le Fournisseur de Service Taiga effectuera le service sous garantie conformément à la Garantie Limitée. Taiga peut décider d'évaluer la condition du véhicule avant de déterminer la couverture de garantie, et se réserve également le droit d'inspecter, à son usine, les pièces remplacées avant une détermination finale de la garantie. La disponibilité de pièces de remplacement et des services de garantie dépendent de l'endroit où se trouve l'acheteur ainsi que des politiques d'approvisionnement et capacités de Taiga. Taiga ne fait aucune représentation quant au fait que les pièces et services de garantie seront disponibles sur demande. Des délais et conditions additionnels pourraient s'appliquer.

Que ce soit dans le cadre de l'exécution de ses obligations en vertu de la garantie ou autrement, Taiga aura le droit de remplacer les véhicules et de fournir à l'acheteur un véhicule nouveau équivalent ou supérieur (à la discrétion de Taiga), auquel cas, la couverture de garantie applicable pour les unités de remplacement commencera à nouveau selon la garantie limitée actuelle s'appliquant à chaque véhicule de remplacement.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Si vous avez des questions ou besoin d'aide, veuillez communiquer avec Taiga par les moyens identifiés à la page suivante : www.taigamotors.com/contact ou par écrit à l'adresse suivante : Moteurs Taiga (Réclamation de Garantie), 480 Avenue Lafleur, Montréal, Québec, H8R 3H9.

